

La petite entreprise : avantage concurrentiel du Canada

Recommandations de la FCEI au Comité permanent des finances fédéral pour le Budget 2018

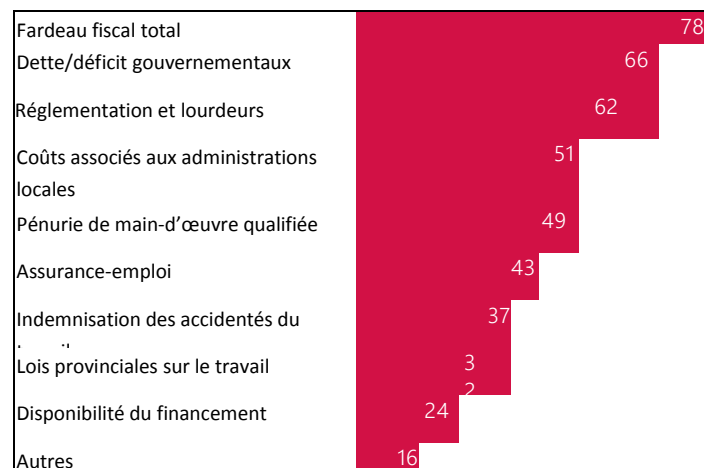
Emilie Poitevin, analyste de politique

Introduction

À l'heure où le Comité permanent des finances étudie de nouvelles mesures et politiques à mettre en œuvre dans le Budget 2018, nous souhaitons présenter des recommandations fondées sur les enjeux cernés par nos membres, qui visent à accroître la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à être productives et à se démarquer de la concurrence. La figure 1 montre les cinq principaux enjeux fédéraux cernés par les propriétaires de petites entreprises : 1) le fardeau fiscal total; 2) la dette et le déficit gouvernementaux; 3) les lourdeurs administratives; 4) la pénurie de main-d'œuvre qualifiée; 5) l'assurance-emploi (AE). Avec l'augmentation des cotisations sociales, la tarification du carbone et le report de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, les PME s'inquiètent de plus en plus pour leurs finances.

Figure 1

Lesquels des éléments suivants constituent d'importantes préoccupations pour votre entreprise? (taux de réponse en pourcentage)
(Sélectionnez tous les éléments applicables.)



Source : FCEI, sondage Les opinions de nos membres, janvier à juin 2017, 14 916 réponse

Fardeau fiscal total

Taux d'imposition des petites entreprises

Près de 80 % des propriétaires de petites entreprises désignent comme principale préoccupation le fardeau fiscal total (voir la figure 1). Ils ont aussi mentionné la réduction du taux d'imposition des petites entreprises comme l'une des mesures les plus efficaces pour aider à renforcer le rendement de l'entreprise (voir la figure 2). L'accès à ce taux d'imposition se fera encore plus crucial étant donné les coûts croissants que doivent assumer les PME des suites d'augmentations des cotisations sociales (augmentations de l'AE en 2018, et du Régime de pensions du Canada [RPC] durant sept ans à compter de 2019), de nouvelles mesures de tarification du carbone et de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, facteurs qui compromettent tous leur capacité à demeurer concurrentielles. La réduction à 9 % du taux d'imposition des petites entreprises, tel que promis, aidera pour beaucoup à compenser certains de ces coûts croissants.

Le taux d'imposition des petites entreprises est essentiel, car il uniformise les règles du jeu entre les petites et les grandes entreprises :

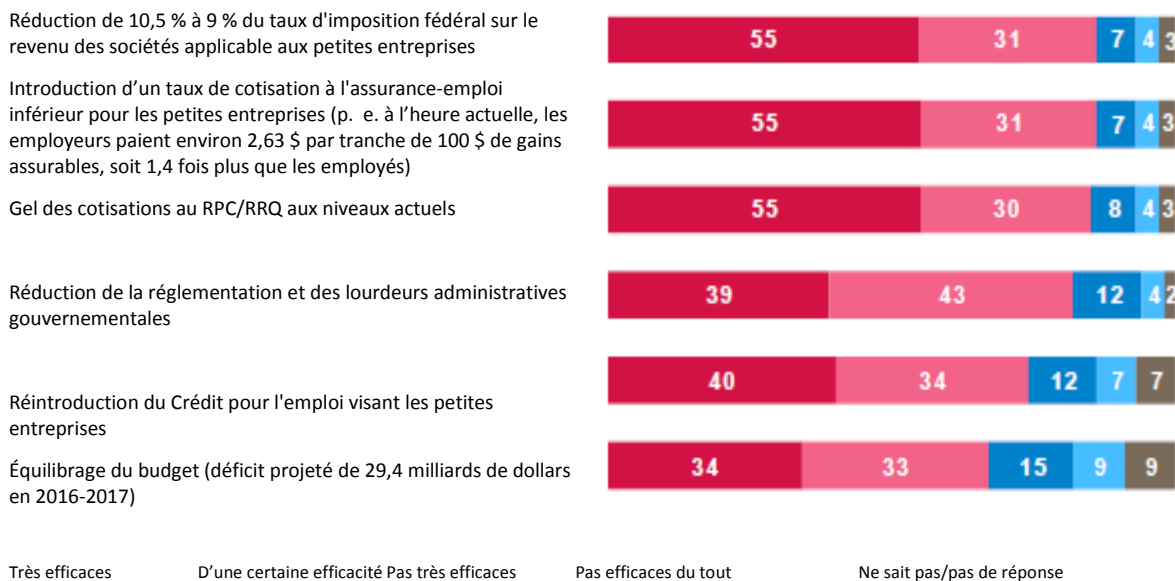
- en atténuant les coûts plus élevés qu'ont à assumer les PME et les difficultés qu'elles éprouvent pour accéder à un financement, leur permettant de conserver davantage de leurs propres gains pour les investir dans la croissance de l'entreprise;
- en permettant aux PME d'améliorer leur productivité par l'investissement dans de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements novateurs, potentiellement coûteux;
- en compensant les coûts réglementaires et coûts d'observation élevés, qui peuvent être jusqu'à cinq fois supérieurs pour les petites entreprises (voir la figure 5).

Nous recommandons que **le gouvernement réinstaure la réduction à 9 % du taux d'imposition des petites entreprises d'ici 2019, et hausse à 50 millions de dollars la limite du capital imposable. Nous pressons aussi le gouvernement de ne pas mettre en œuvre de politiques restreignant l'admissibilité à la déduction accordée aux petites entreprises.**

Les petites entreprises de certains secteurs trouvent déjà difficile de se prévaloir du taux d'imposition prévu à leur endroit. Par exemple, en raison de règles désuètes, les terrains de camping et les installations de stockage en libre-service ont été jugés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) de nature passive et ne peuvent, à ce titre, profiter du taux réduit. **Nous recommandons que le gouvernement modifie les règles actuelles de sorte que les propriétaires d'installations de stockage en libre-service et de terrains de camping ne se voient pas refuser des avantages offerts aux autres types de petites entreprises légitimes,** comme l'accès au taux d'imposition des petites entreprises. L'actuelle règle des cinq employés, notamment, semble arbitraire, et n'indique pas nécessairement si une installation est exploitée à titre d'entreprise ou de bien de placement; elle devrait être révisée.

Figure 2

À quel point les mesures suivantes s'avèreraient-elles efficaces, si elles étaient adoptées par le gouvernement fédéral, pour aider à accroître le rendement de votre entreprise? (taux de réponse en pourcentage) (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne.)



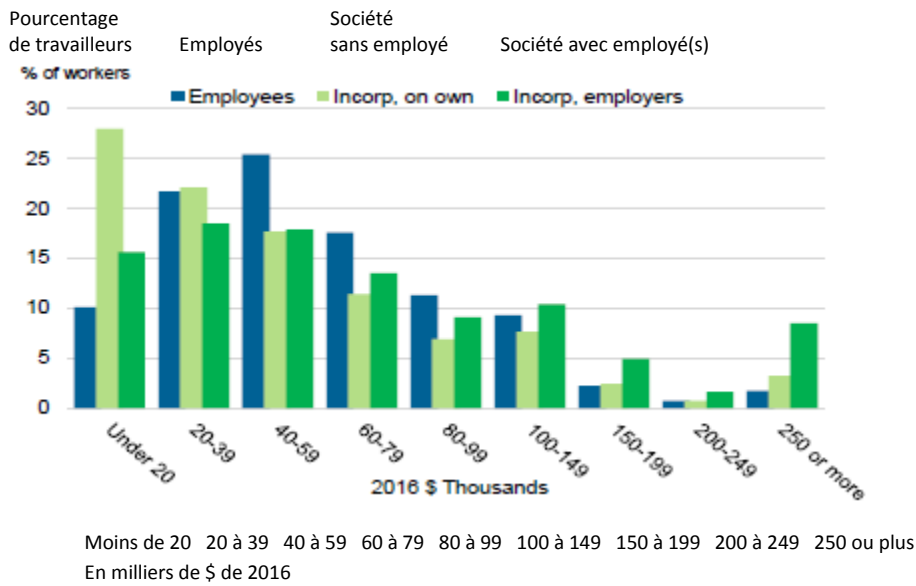
Source : FCEI, sondage sur le budget fédéral 2017, 6 362 réponses, septembre-octobre 2016.

Équité fiscale pour les PME

Le 18 juillet, le ministère des Finances a annoncé des consultations au sujet de potentielles réformes fiscales. Nous craignons que les répercussions de ces réformes sur les petites entreprises soient plus vastes et dommageables que le prévoit le gouvernement. Contrairement à la croyance populaire, les propriétaires de petites entreprises sont bien enracinés dans la classe moyenne. En fait, les données que nous avons recueillies auprès de Statistique Canada montrent qu'environ les deux tiers d'entre eux touchent moins de 80 000 \$¹ par an (voir la figure 3) et que plus de 40 % d'entre eux travaillent 50 heures ou plus par semaine². Bien que les réformes envisagées aient pour objectif de faire en sorte que les Canadiens bien nantis payent leur juste part d'impôt, elles ciblent aussi les propriétaires de petites entreprises qui utilisent ces outils de planification fiscale pour réinvestir dans leur entreprise, assurer la stabilité de cette dernière en période de disette ou économiser pour leur retraite.

Figure 3

Revenu du marché par catégorie de travailleurs à temps plein toute l'année, 2010



Source : Statistique Canada, microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2010.

¹Statistique Canada, microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2010.

²Statistique Canada, microdonnées de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011, ajustées en fonction des prix à la consommation de 2016.

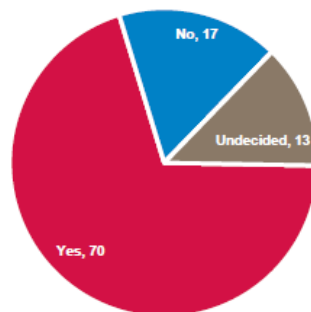
Lors de tout examen de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le gouvernement doit s'assurer que l'équité fiscale comprenne aussi l'équité pour les propriétaires de petites entreprises. Dans cette optique, **nous le pressons de ne pas apporter au système fiscal quelque modification que ce soit qui risquerait d'avoir de vastes répercussions sur les entrepreneurs du Canada, et de ne pas limiter la capacité des PME d'embaucher des membres de la famille, de conserver, de façon légitime, des gains pour les réinvestir dans leur entreprise ou d'économiser en vue de la retraite. Un mémoire complet avec notre réponse aux consultations sera envoyé au ministère des Finances d'ici le 2 octobre.**

Dettes et déficit

Les propriétaires de petites entreprises ont désigné la dette et le déficit gouvernementaux comme leur deuxième priorité, 66 % ayant affirmé qu'il s'agissait là d'une préoccupation pour leur entreprise (voir la figure 1). Bien qu'ils comprennent l'importance d'investir dans l'infrastructure et les programmes gouvernementaux, ils s'inquiètent aussi que les dettes et le déficit d'aujourd'hui deviennent les impôts de demain. Quelque 70 % des propriétaires de petites entreprises croient par conséquent qu'il est raisonnable pour le gouvernement de s'engager à éliminer le déficit dans les cinq prochaines années (voir la figure 4). **Nous recommandons que le gouvernement mette en œuvre un plan concret pour équilibrer le budget d'ici cinq ans.**

Figure 4

Le gouvernement fédéral devrait-il s'engager à éliminer le déficit au cours des cinq prochaines années? (taux de réponse en pourcentage) (Ne sélectionnez qu'une seule réponse.)



Non, 17

Oui, 70

Indécis, 13

Source : FCEI, mandat 263, juin 2016

Lourdeurs administratives

Les lourdeurs administratives gouvernementales demeurent la troisième priorité des propriétaires de petites entreprises, dans une proportion de 62 % (voir la figure 1), entraînant des dépenses bien supérieures pour ce type d'entreprises que pour les grandes (voir la figure 5). Réduire les lourdeurs administratives avec lesquelles sont appelées à composer les PME aidera à

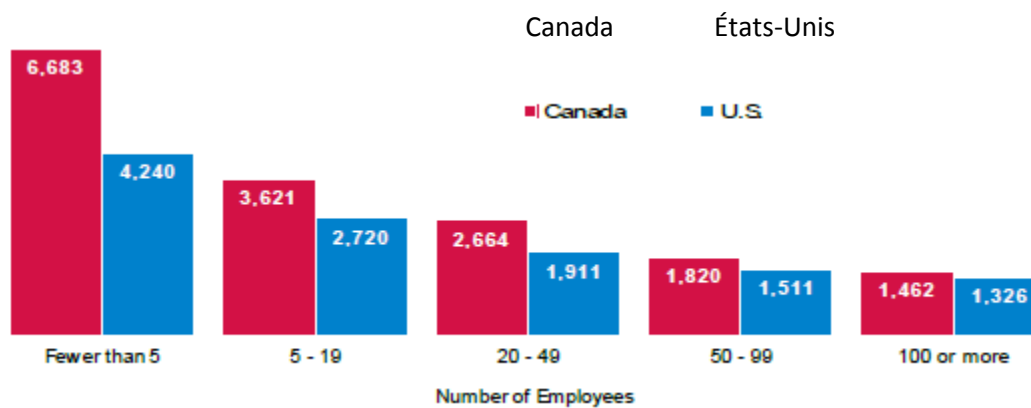
© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

accroître leur productivité par la diminution des coûts, leur permettant de se concentrer sur leurs activités, voire de les élargir. La règle du un pour un et l'optique d'analyse des petites entreprises constituent d'importants outils qui aident à limiter le nombre de règlements imposés, incitant également les gouvernements à tenir compte de leur incidence exacte sur les PME.

Mémoire au Comité permanent des finances fédéral

Figure 5

Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2014, au Canada et aux États-Unis)



Nombre d'employés

Moins de 5 : 6 683 - 4 240
 De 5 à 19 : 3 621 - 2 720
 De 20 à 49 : 2 664 - 1 911
 De 50 à 99 : 1 820 - 1 511
 100 ou plus : 1 462 - 1 326

Sources : Calculs fondés sur le Sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI (mené en 2014, n = 8 867); les données de Statistique Canada; le Survey on Regulation and Paperburden in the United States (mené par Ipsos Reid en 2012, n = 1 535) et les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

Pour que les efforts visant à réduire les lourdeurs administratives pour les PME soient réellement efficaces, nous recommandons que le gouvernement :

- **élargisse la règle du un pour un pour inclure non seulement la réglementation, mais aussi les lignes directrices, les politiques et la législation** (p. ex. la *Loi de l'impôt sur le revenu*), qui peuvent avoir une incidence tout aussi importante sur les petites entreprises;
- **mette en œuvre une mesure de référence plus complète** du nombre total de règles pouvant faire l'objet d'un suivi au fil du temps, pour comprendre l'ampleur des lourdeurs administratives avec lesquelles doivent composer les PME;
- **se penche sur les niveaux de services à la clientèle qu'il offre** aux petites entreprises, dans le cadre de vastes consultations auprès des Canadiens en vue de recueillir des idées pour simplifier les règles et améliorer le service à la clientèle gouvernemental;
- **mette en place des incitatifs et des récompenses** (p. ex. prix de la fonction publique) au sein des ministères et des organismes pour encourager davantage de mesures visant à éliminer les lourdeurs administratives et souligner les efforts déployés par les fonctionnaires dans ce domaine.

Accord de libre-échange canadien

C'est avec grand bonheur que nous avons accueilli, le 1^{er} juillet 2017, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien, une occasion pour les gouvernements d'adopter des mesures concrètes afin d'éliminer les lourdeurs administratives qui empêchent les entreprises de traiter librement à l'échelle du pays. La Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) comprise dans l'Accord est un outil clé dans les efforts d'élimination des obstacles réglementaires auxquels se heurtent les entreprises lorsqu'elles font affaire au Canada. **Nous croyons que les parties intéressées telles que la FCEI devraient jouer un rôle central à la TCCR, et nous réjouissons d'en apprendre davantage sur son fonctionnement. Nous encourageons aussi le gouvernement fédéral à travailler avec les gouvernements des provinces et territoires pour aller de l'avant dans la suppression des obstacles réglementaires entre territoires de compétences dans des domaines clés tels que :**

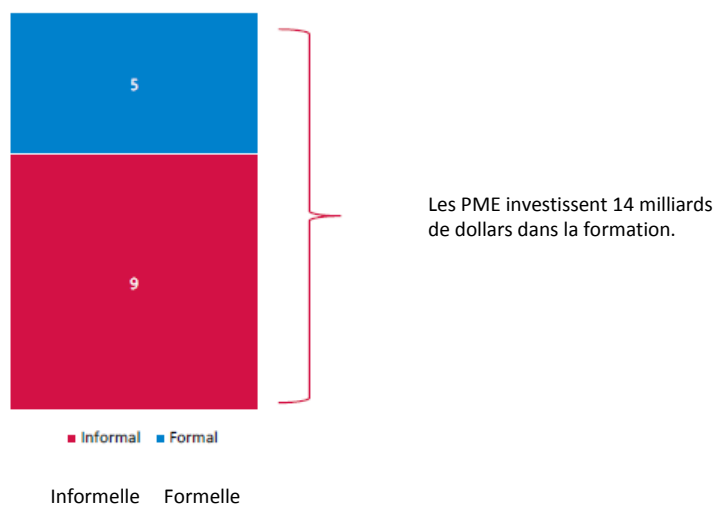
- **la simplification de l'enregistrement des sociétés**, de sorte que les entreprises n'aient pas à s'enregistrer plus d'une fois;
- **Mémoire au Comité permanent des finances fédéral**
- **la reconnaissance mutuelle des inspections alimentaires**, de sorte que les entreprises n'aient pas à satisfaire deux séries d'exigences pour le même produit;
- **l'harmonisation des règlements en matière de transport**, pour qu'il soit plus facile et moins coûteux de transporter des produits;
- **la création de licences professionnelles et commerciales communes**, pour permettre aux travailleurs de travailler facilement dans plus d'une province;
- **l'amélioration de la reconnaissance mutuelle en matière d'indemnisation des accidentés du travail et de santé et sécurité au travail**, pour éliminer les règlements contradictoires ou portant à confusion.

Formation et travail

Les PME ont besoin, pour croître et augmenter leur productivité, de travailleurs qualifiés. Bon nombre d'entre elles se trouvent cependant confrontées à des pénuries de main-d'œuvre, lesquelles constituent, pour près de la moitié (49 %) d'entre elles, une importante préoccupation (voir la figure 1). Plus concrètement, le Baromètre des affaires^{MC} de la FCEI pour juillet 2017 montre que 34 % des PME font face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui en fait la deuxième limite en importance pour leurs ventes ou la croissance de leur production³. Dix-huit pour cent des membres disent que la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée/semi qualifiée représente aussi un facteur limitant leur croissance⁴. Pour aider à remédier à ce problème, les propriétaires de petites entreprises effectuent déjà d'importants investissements dans la formation de leurs employés. En 2014, nous avons constaté que les PME dépensaient plus de 14 milliards de dollars annuellement pour la formation informelle (9 milliards de dollars) et formelle (5 milliards de dollars) (voir la figure 6).

Figure 6

Investissement annuel dans la formation (en milliards de dollars) par type de formation, 2014



Source : FCEI, *Formation de la main-d'œuvre : soutenir l'investissement des PME*, 2015.

³FCEI, Baromètre des affaires^{MC}, juillet 2017, 710 réponses.

⁴FCEI, Baromètre des affaires^{MC}, juillet 2017, 710 réponses.

Soixante pour cent des PME nous ont dit qu'un crédit d'impôt pour la formation les aiderait à couvrir les coûts rattachés à cette dernière⁵. Les petites entreprises sont souvent les premières à embaucher et à former les travailleurs qui font leur entrée sur le marché du travail, particulièrement des jeunes, et consacrent davantage de temps et d'argent à la formation de ces nouveaux employés. Nos recherches ont montré que la formation de nouvelles recrues sans expérience de travail antérieure coûte 4 243 \$, et qu'il faut compter 2 827,60 \$ pour la formation de candidats possédant déjà de l'expérience⁶. Dans cette perspective, nous recommandons que le gouvernement prenne les mesures suivantes pour aider à inculquer aux employés les compétences dont ont besoin les PME :

- **Veiller à ce que les investissements dans la formation répondent aux besoins des propriétaires de petites entreprises** (p. ex. reconnaissance des programmes de formation informelle en cours d'emploi comme la Subvention canadienne pour l'emploi);
- **Améliorer la communication avec les PME par rapport aux programmes gouvernementaux** qui pourraient aider à la formation en leur sein;
- **Mieux harmoniser les programmes et initiatives de formation de l'AE avec les besoins des petites entreprises.**

Assurance-emploi

La majorité des propriétaires de petites entreprises (73 %) considèrent les cotisations sociales – au RPC et à l'AE, notamment – comme la forme d'imposition influant le plus négativement sur leur entreprise⁷. Quarante-trois pour cent des propriétaires de petites entreprises disent en outre que l'AE, tout particulièrement, est source de préoccupation pour leur entreprise (voir la figure 1). Les cotisations sociales sont établies sans égard aux bénéficiaires, ce qui veut dire qu'elles doivent être versées qu'une entreprise fasse de l'argent ou non.

Assurer l'équité du système d'AE constitue, pour les PME, une priorité. Bien que les employés et les grandes entreprises aient connu, en 2017, une diminution de leurs cotisations, les propriétaires de petites entreprises ont dans les faits enregistré une augmentation de 4 cents imputable au non-renouvellement du Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises en 2017. Pour que les PME puissent continuer d'embaucher les travailleurs dont elles ont besoin et d'investir dans leurs employés actuels, nous recommandons :

la mise en œuvre d'un congé de cotisations à l'AE pour l'embauche de jeunes, un engagement électoral du gouvernement fédéral;

la réintroduction d'un crédit pour l'embauche ou la formation similaire au Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, qui reconnaisse les investissements effectués par les PME dans l'embauche et la formation d'employés;

la répartition égale des cotisations à l'assurance emploi, de sorte qu'employeurs et employés y contribuent dans une même mesure. À l'heure actuelle, les employeurs payent 1,4 fois plus que les employés. À défaut, on pourrait aussi envisager d'introduire de façon permanente un taux de

cotisation à l'EI inférieur pour les PME (correspondant à 1,2 fois le taux payé par les employés, plutôt que 1,4 fois, par exemple).

⁵ FCEI, *Formation de la main-d'œuvre : soutenir l'investissement des PME*, 2015.

⁶ FCEI, *Formation de la main-d'œuvre : soutenir l'investissement des PME*, 2015.

⁷ FCEI, *Sondage sur le budget et l'élection de 2015 au fédéral*, 6 876 réponses, novembre 2014.